

SERVICE TRANSACTION VENTE « HABITATION »

- ▶ Estimation professionnelle par étude comparative de marché
- ▶ Conseils en droit immobilier, droit de la famille, urbanisme, fiscalité immobilière
- ▶ Conseils et accompagnement dans la réalisation des obligations du vendeurs (diagnostics, Assainissement, copropriété...)
- ▶ Plan de communication selon type de mandat
- ▶ Réalisation des visites après sélection des acquéreurs
- ▶ Validation des capacités de financement des acquéreurs auprès de partenaire financiers
- ▶ Compte rendu de commercialisation réguliers (selon type de mandat)
- ▶ Négociation des offres d'achat entre vendeurs et acquéreurs
- ▶ Rédaction du compromis de vente et rendez-vous de signature en agence ou par signature électronique
- ▶ Suivi du dossier de vente jusqu'à la signature de l'acte authentique
- ▶ Accompagnement à la signature chez le notaire

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC (à la charge vendeur)
Jusqu'à 50 000 €	5.000 €
De 50 001 € à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 250 000 €	6 %
De 250 001 € à 450 000 €	5 %
De 450 001 € à 1.200. 000 €	4 %
Au-delà 1.200.001 €	3,5 %

Estimation écrite : gratuite sauf pour un établissement bancaire 200 € TTC

Programmes neufs : 3% TTC du prix de vente

SERVICE TRANSACTION VENTE « COMMERCE & ENTREPRISE »

CESSION DROIT AU BAIL / FONDS DE COMMERCE	8 % du prix de vente affiché à la charge du preneur avec minimum de 8 000,00 € HT
---	---

SERVICE LOCATION

LOCATION	HONORAIRES TTC Part Bailleur	HONORAIRES TTC Part Locataire
LOGEMENT NON MEUBLE / MEUBLE & ANNEXES		
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (art.2), prix exprimé en € TTC de la surface habitable (art. R111-2 du CCH)	12,10 € : zone très tendue 10,09 € : zone tendue 8,07 € : reste du territoire	12,10 € : zone très tendue 10,09 € : zone tendue 8,07 € : reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (art.2), prix exprimé en € TTC de la surface habitable (art. R111-2 du CCH)	3,03 €	3,03 €
COMMERCE & ENTREPRISE		
Hors loi du 6 juillet 1989 – Montant par partie		
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location, d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / Rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée	15 % HT du loyer annuel HT/HC Réparti entre le bailleur et le preneur pour moitié - moitié	
Nouveau bail – avenant au bail - renouvellement de bail	10 % du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 700 € HT A la charge du demandeur	
Etat des lieux	Vacation horaire avec un minimum de 150 € HT	

ORPI CS Immobilier

27bis avenue de la Résistance 93340 Le Raincy

SASU LE RAINCY IMMOBILIER – Capital social : 5 000 € - RCS de Bobigny n° 853 399 004 00011 – Carte professionnelle T n° 9301 2019 000 043 765 délivrée par le CCI Paris Ile-de-France – TVA : FR73 85 339 904

Garantie pour l'activité de Transaction 120.000 € GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire